



L'Hippocampe



FESTIVAL INTERNATIONAL
DE LA BANDE DESSINÉE
ANGOULÊME



2^{ème} édition

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE BANDE DESSINÉE

Dans la perspective du 47^{ème} Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême, en janvier 2020, l'association L'Hippocampe organise un concours de Bande Dessinée sur le thème...

« PARTAGER ... RACONTE EN BD »

Article 1 : Participants

Ce concours est gratuit pour les participants. Les frais d'inscription de 20 €, sont financés par un partenaire de l'opération. Il comporte deux catégories :

- Un concours collectif ouvert :
 - Aux enfants et adolescents handicapés de 5 à 20 ans accueillis en Unité Locale d'Intégration Scolaire (ULIS) et en établissements spécialisés : Institut Médico Educatif (IME), Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP), Institut pour Déficient Sensoriel, Institut d'Education Motrice, Etablissements et Services pour enfants polyhandicapés, accueil en hôpital de jour, SESSAD...
 - Aux adultes accueillis en Maison d'accueil spécialisée (MAS), en Foyer d'accueil médicalisé (FAM), en Foyer de vie ou Foyer occupationnel et en Foyer d'hébergement et en ESAT, en service hospitalier...

- Un concours individuel ouvert à toute personne en situation de handicap.

Article 2 : Concours européen

Il est ouvert à tout ressortissant, en situation de handicap, de l'Union Européenne.

Les documents sont disponibles sur le site www.hippocampe-culture.fr.

Article 3 : Concours collectif

Les bandes dessinées proposées par les établissements ou classes doivent être impérativement réalisées par des groupes d'enfants ou d'adultes encadrés par des enseignants ou des éducateurs. Chaque groupe ne peut présenter qu'une bande dessinée et ne peut concourir que dans le cadre de son établissement d'accueil.

Article 4 : Concours individuel

La bande dessinée proposée doit être réalisée par une seule et même personne. Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule bande dessinée.

Article 5 : Format de l'œuvre (Attention la bande dessinée doit tenir en 2 planches maximum)

Toute BD doit avoir un Titre.

Pour le concours collectif, le format est imposé :

- **2 planches** 50cm x 65cm (format raisin) en recto uniquement.

Pour le concours individuel, deux formats sont autorisés :

- **2 planches** 50cm x 65cm (format raisin)

- **2 planches** 21cm x 29.7cm (format A4)

Ne dessiner que d'un seul côté.

Techniques autorisées : crayon, plume, feutre, bille, encres de couleur, gouache, pastel, fusain, craie, peinture, collage, etc.

Chaque œuvre consistera en une bande dessinée, sur deux planches, en respectant les formats imposés ci-dessus. Les bulles devront être rédigées en français. Seuls les originaux doivent être transmis par courrier (pas de photocopie).

Il est impératif de respecter le thème.

Il est judicieux d'accompagner la BD réalisée par un explicatif écrit ou photographique sur la méthode ou technique employée, collé derrière une des planches.

Attention : les travaux en volume ne seront pas acceptés (épaisseur maximum : 1 cm).

Article 6 : Inscription au concours de BD

Tout groupe ou candidat individuel qui souhaite participer devra télécharger la fiche de renseignement sur notre site internet www.hippocampe-culture.fr, l'imprimer et la coller au dos des planches transmises. **L'inscription est automatique à réception de la BD.**

Article 6 : suite

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à valider l'inscription et pour l'organisation du jury du concours. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser directement à l'Association L'Hippocampe.

Article 7 : Identification des participants

Au dos de chaque planche de la bande dessinée, il est impératif d'inscrire très lisiblement, en lettres d'imprimerie :

le nom de l'établissement, l'adresse, le numéro de téléphone, l'email, ainsi que le nom de l'éducateur et des participants ayant réalisé l'œuvre. L'âge de chaque candidat devra être indiqué ainsi que la catégorie du handicap en individuel, et l'établissement, en collectif.

Un modèle de la fiche de renseignement est disponible sur notre site Internet.

Article 8 : Modalités d'envoi des bandes dessinées

Date limite de remise des travaux : **14 décembre 2019, le cachet de la poste ou du convoyeur faisant foi.**

Toute bande dessinée reçue après cette date ne pourra concourir.

Les bandes dessinées seront à adresser directement à :

MAS "Le Lagon" Concours de BD

**Impasse de la Combe Cailloux
16800 SOYAUX**

Les organisateurs du concours en assureront la réception, l'enregistrement, la gestion et le suivi.

Les bandes dessinées doivent être adressées non pliées dans des emballages plats, pour une meilleure conservation.

Article 9 : Jury

Un jury composé de professionnels de la bande dessinée, de l'Education, du secteur médico-social, de l'éducation spécialisée, de la communication et de parents se réunira en janvier 2020, pour désigner les bandes dessinées lauréates qui seront récompensées par des prix « Hippocampe ».

Le jury décernera également quatre « Hippocampe d'Or » (un pour le concours collectif jeune, un pour le concours individuel jeune, un « Hippocampe d'Or » pour le concours collectif adulte et un pour le concours individuel adulte). En outre, le jury se réserve la possibilité de décerner des mentions spéciales et un prix Europe.

Les auteurs de bande dessinée lauréate seront personnellement informés à l'adresse qui nous aura été communiquée. Ils seront invités dans le cadre du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême à la remise des « Hippocampe ».

Article 10 : Remise de prix

Tous les jeunes et adultes « Hippocampe d'Or » et « Hippocampe » seront récompensés selon les dotations attribuées par les partenaires de l'association.

Les « Hippocampe » se verront attribuer des lots qui seront notamment constitués de matériel éducatif et artistique ainsi que de bandes dessinées.

Enfin tous les participants à ce concours recevront une attestation.

Article 11

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Il n'est pas prévu de renvoyer les œuvres aux établissements.

Article 12

L'Association L'Hippocampe se réserve le droit d'exploiter à des fins non commerciales (expositions, réalisation d'albums, site Internet...) les œuvres ou les photographies réalisées dans le cadre de ce concours, et ce, sans restriction ou demande de participation financière.

Article 13

Le présent règlement est déposé chez Maître Julien Sabard, huissier de justice – 100 rue Marceau – BP 21151 - 37011 TOURS CEDEX.

Ce règlement pourra être adressé sur simple demande.

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier les modalités et les conditions de participation à ce concours en cas de force majeure.

Association L'Hippocampe

Renseignements :

Téléphone : 07 86 37 71 77

E-mail : hippocampe.asso@gmail.com